

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 18 décembre 2025 à 19 heures**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le jeudi 18 décembre 2025, à 19 heures.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.03 Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254076015

Nommer trois (3) nouvelles membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat d'une (1) membre active pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2027

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1257626006

Renouveler, pour une période de douze (12) mois, pour l'année 2026, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC.(CA22 19 0057), pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 35 417,42 \$, taxes incluses (Renouvellement : 30 797,76 \$ + Contingences : 4 619,66 \$), conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offre public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 125 552,34 \$ à 160 969,76 \$ taxes incluses

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1258725004

Autoriser une dépense additionnelle de 15 496 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences, pour des services professionnels en muséographie au nouveau parc des Sœurs de Sainte-Anne dans le cadre du contrat accordé à MERLICHT INC. (CA24 19 0007), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 480,01 \$ à 128 976,01 \$, taxes incluses

20.03 Immeuble - Location

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1257132003

Approuver une convention de prêt de locaux, par laquelle la Ville prête à titre gratuit, à CONCERT'ACTION LACHINE, du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2028, des locaux de l'immeuble situé au rez-de-chaussée et la terrasse du 59, avenue Saint-Pierre, d'une superficie de 1 298 p², à des fins de pôle alimentaire dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients

District(s) : du Canal

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254076016

Approuver les sept (7) conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les six (6) organismes désignés, pour la prolongation de projet pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 309 707 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025

20.05 Immeuble - Location

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1257131011 **(EN PROJET)**

Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location de locaux situés aux 1865 et 1875, rue Notre-Dame et pour la location d'espaces d'entreposage situés au 1895, rue Piché pour un terme de cinq (5) ans pour un montant total de 324 370,20 \$ plus taxes applicables

20.06 Immeuble - Location

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1258073015

Approuver un projet d'Addendum n° 2 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, loue à l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., pour une période de quatre (4) mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 4 912,24 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256179017

Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1256739002

Adoption avec changement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)*

40.02 Règlement - Adoption

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1257131008

Adoption - *Règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation*

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1254776012

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)*

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1254776011

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01)*

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CG Bureau du directeur d'arrondissement - 1257131012

Désigner et nommer madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 11 décembre 2025



Dossier # : 1254076015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer trois (3) nouvelles membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat d'une (1) membre active pour la période du 1er décembre 2025 au 1er décembre 2027

De nommer trois (3) nouvelles membres pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2027 :

Nouveaux membres
Chloé Foucault
Candace Pierre
Jasmine Abid

De renouveler le mandat d'une (1) membre pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2027 :

Renouvellement de mandat
Manal Elhaoua

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-12 13:30

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1254076015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer trois (3) nouvelles membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat d'une (1) membre active pour la période du 1er décembre 2025 au 1er décembre 2027

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de mieux tenir en compte les préoccupations des jeunes de Lachine âgés de 15 à 25 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'arrondissement de Lachine a créé son propre conseil jeunesse local en 2019, en s'inspirant du Conseil Jeunesse de Montréal et des autres Conseils Jeunesse locaux créés au cours des dernières années.

Pour devenir membre du Conseil Jeunesse de Lachine (CJL), le candidat doit :

- Être âgé entre 15 et 25 ans;
- Résider dans l'arrondissement de Lachine;
- Être en mesure d'offrir trois (3) heures de disponibilité minimum par mois (possibilité de plus d'heures d'implication selon les disponibilités de chacun ainsi que des dossiers et projets spéciaux traités par le Conseil Jeunesse de Lachine);
- Ne pas être membre actif d'un parti politique afin d'assurer le caractère non partisan du Conseil Jeunesse de Lachine;
- Avoir envie de s'impliquer collectivement pour la jeunesse lachinoise.

Le conseiller en développement communautaire, appuyé par l'assistante intervention-loisirs, offrira soutien et encadrement aux membres du Conseil Jeunesse de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA25 19 0168 - 2025-06-02 (1254076008)**

Nommer deux (2) nouveaux membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat d'un membre actif pour la période du 2 juin 2025 au 1^{er} juin 2027

CA24 19 0319 - 2024-11-04 (1244076012)

Nommer trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine du 4 novembre 2024 au 2 novembre 2026. Renouveler la nomination d'une (1) membre du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2026. Nommer une (1) nouvelle membre sur

la banque de candidature

CA24 19 0109 - 2024-05-06 (1244076003)

Nomination de trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine du 5 mai 2024 au 4 mai 2026. Autoriser un virement budgétaire non récurrent de 5 000 \$ pour soutenir les activités du Conseil Jeunesse de Lachine

CA19 19 0121 - 2019-05-06 (1194076004)

Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

DESCRIPTION

Le Conseil Jeunesse de Lachine se veut une instance consultative non partisane, composée de douze membres bénévoles, qui soumettra des recommandations ou avis sur les besoins des jeunes en lien avec la mission municipale aux élus et services administratifs de l'arrondissement de Lachine. Le Conseil Jeunesse de Lachine pourra également traiter d'enjeux plus larges touchant la jeunesse lachinoise et organiser des événements répondants à leurs besoins. Les mandats pourront être proposés par le conseil d'arrondissement, les services administratifs ou venir directement des membres du Conseil Jeunesse de Lachine eux-mêmes.

La composition du Conseil Jeunesse de Lachine vise une représentativité, autant que possible, de la diversité des jeunes lachinois. Ainsi, une parité hommes/femmes/LGBTQ+ est souhaitée. Les membres devront également prendre soin de consulter d'autres jeunes de l'Arrondissement afin de s'assurer de répondre à cet objectif de représentativité. Une représentativité socio-démographique, culturelle, linguistique et géographique est également souhaitée.

Les membres seront nommés pour des mandats de deux ans en alternance afin d'assurer une continuité dans les dossiers.

Les membres peuvent renouveler leur mandat pour une durée maximale de six ans (trois mandats de deux ans chacun).

La présente campagne de recrutement s'est déroulée du 19 septembre au 31 octobre 2025 et le comité de sélection s'est réuni le 4 novembre 2025, lequel était composé :

- du conseiller en développement communautaire;
- de l'assistant intervention-loisirs au dossier;
- du Chef de section - Bibliothèque.

Trois candidates ont été rencontrés et étaient conformes.

Le comité recommande la nomination de ces trois nouvelles membres pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2027 :

- Chloé Foucault
- Candace Pierre
- Jasmine Abid

La mandat d'une membre est arrivé à terme le 30 novembre 2025 et sera renouvelé pour un 3^e mandat de 2 ans:

- Manal Elhaoua

Ces nominations porteront le Conseil Jeunesse de Lachine à onze (11) membres sur une possibilité de douze (12).

Membres actuels	Fin de mandat	Nouveaux membres	Banque de candidature
		Chloé Foucault	
		Candace Pierre	
		Jasmine Abid	
Aita Carlene Ishimwe	1 ^{er} décembre 2027		
Lemar Andar	1 ^{er} décembre 2027		
Mariia Kuzmenok	1 ^{er} novembre 2026		
Miguel Lozano	1 ^{er} novembre 2026		
Alexia Robitaille	4 mai 2026		
Élyzabeth Roy	4 mai 2026		
Sarah Jafari	fin de mandat en 2025 - manque de disponibilités		
Camila Cabarcas-Arrieta	Fin de mandat mai 2025 (limite de mandats)		
Doha Elhaoua	Fin de mandat mai 2025 (limite de mandats)		
Manal Elhaoua	30 novembre 2025 - à renouveler jusqu'au 1 ^{er} décembre 2027		
Adora Williamson Nganko Gabeth	1 ^{er} juin 2027		
Justine Martinet	Fin de mandat non renouvelé en 2025		

JUSTIFICATION

Le Conseil Jeunesse de Lachine permettra aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun montant supplémentaire n'est demandé dans ce dossier.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil Jeunesse de Lachine donnera des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes et ses membres développeront une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique municipale et un sentiment d'appartenance à l'arrondissement. Ils développeront également des projets afin de rejoindre les jeunes dans leurs milieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation des membres à jour sera déposée sur le site Internet de l'arrondissement de Lachine et sur la page Facebook du Conseil Jeunesse de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres mensuelles sont prévues incluant une ou des formations pour les membres au courant de l'année. Des sous-comités de travail sont formés pour avancer les projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Tél : 514-634-3471
Approuvé le : 2025-11-10

**Dossier # : 1257626006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de douze (12) mois, pour l'année 2026, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC.(CA22 19 0057), pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 35 417,42 \$, taxes incluses (Renouvellement : 30 797,76 \$ + Contingences : 4 619,66 \$), conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offre public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 125 552,34 \$ à 160 969,76 \$ taxes incluses

De renouveler, pour une période de douze (12) mois, pour l'année 2026, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC., par la résolution CA22 19 0057, pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine, au montant de 35 417,42 \$, taxes incluses, pour l'année 2026, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offre public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 125 552,34 \$ à 160 969,76 \$;
D'autoriser, à cet effet, une dépense de 30 797,76 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat, pour l'année 2026;

D'autoriser une dépense de 4 619,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-12 13:29**Signataire :** Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257626006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une période de douze (12) mois, pour l'année 2026, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC.(CA22 19 0057), pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 35 417,42 \$, taxes incluses (Renouvellement : 30 797,76 \$ + Contingences : 4 619,66 \$), conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offre public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 125 552,34 \$ à 160 969,76 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine a un besoin de main-d'oeuvre spécialisée pour l'opération technique des bassins extérieurs. Le besoin consiste à effectuer les opérations d'ouverture et de fermeture des installations aquatiques extérieurs, de l'inspection des systèmes de filtration et de soutien technique pour le personnel aquatique qui assure l'opération des systèmes et la gestion de la qualité de l'eau des bassins aquatiques de l'arrondissement. Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer à la firme PÉGASE CONSTRUCTION INC. la dernière année (la 5^e) de l'option de renouvellement du contrat pour effectuer les opérations décrites plus haut, pour une période de douze (12) mois, pour l'année 2026, au montant total de 35 417,42 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 22-19172.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0038 - 2025-03-03 (1256179007)

Renouveler, pour une période de douze (12) mois, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC.(CA22 19 0057), pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 33 314,96 \$, taxes incluses (Renouvellement : 28 969,53 \$ + Contingences : 4 345,43 \$), pour l'année 2025, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 92 237,38 \$ à 125 552,34 \$ taxes incluses

CA22 19 0057 - 2022-04-04 (1226179002)

Octroyer un contrat à la firme Pégase Construction inc., seul soumissionnaire conforme, pour des services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine pour les années 2022, 2023 et 2024, au montant maximal de 80 206,42 \$, avec possibilité de reconduction pour les années 2025 et 2026 - Appel d'offres public numéro 22-

19172 - Deux (2) soumissionnaires

CA17 19 0102 - 2017-04-10 (1173550006)

Octroyer un contrat à la firme Pégase Construction inc., seul soumissionnaire conforme, pour des services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine pour les années 2017, 2018 et 2019, au montant maximal de 100 569,55 \$, avec possibilité de reconduction pour les années 2020 et 2021 - Appel d'offres public numéro 17-15786 - Deux (2) soumissionnaires

DESCRIPTION

L'adjudicataire sera responsable d'effectuer l'ouverture et la fermeture des bassins aquatiques extérieurs gérés par l'Arrondissement, soit ceux situés au parc LaSalle, au parc Kirkland, au parc Michel-Ménard et au parc Carignan. De plus, il fournira une formation de douze (12) heures annuellement, en début de saison, au personnel aquatique des piscines sur le fonctionnement technique de travail dans les salles de filtration. L'adjudicataire effectuera deux (2) visites de soutien technique par semaine dans les installations et pourra être appelé au besoin pour des appels de service. Une contingence de 15 % de la valeur du contrat de la prolongation du contrat pour 2026, au montant de 4 619,66 \$, taxes incluses est réservé afin que l'adjudicataire puisse effectuer des réparations urgentes et ce, sous approbation de l'Arrondissement. À la suite de la clôture des installations de chaque année de contrat, l'adjudicataire devra produire un rapport sommaire de ces opérations, ce qui inclura l'état des équipements reliés aux salles de filtration ainsi que les recommandations d'investissement ou de réparation pour les années subséquentes.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement n'a pas les ressources ni l'expertise interne pour effectuer ce travail, donc le service est demandé à l'externe. Les visites techniques régulières par l'adjudicataire et le service de formation inclus dans le mandat envers le personnel de l'Arrondissement (techniciens en la qualité de l'eau étudiants, chefs sauveteurs) permettra à ce dernier d'opérer ses piscines et pataugeoires extérieures avec confiance et minimisera les interruptions de service pour raison de bris d'équipements ou de problèmes reliés à la qualité de l'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire : 2410-0010000-301431-07153-54590-0000-000000-000000-014007-00000-00000

La demande d'achat sera faite en 2026.

Année	Montant avant taxes	Contingence 15% pour les réparations urgentes (avant taxes)	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total avec taxes
Option de renouvellement 2026	26 786,49 \$	4 017,97 \$	1 540,22 \$	3 072,74 \$	35 417,42 \$
Total	26 786,49 \$	4 017,97 \$	1 540,22 \$	3 072,74 \$	35 417,42 \$

Tableau des contingences utilisées et non utilisées en 2022, 2023, 2024 et 2025:

Année	Contingence 15% pour les	Contingence utilisée	Contingence non utilisée	Taxes	Total avec taxes
-------	--------------------------	----------------------	--------------------------	-------	------------------

	réparations urgentes (avant taxes)	(avant taxes)	(avant taxes)		
2022	3 125,94 \$	633,89 \$	2 492,05 \$	373,18 \$	2 865,23\$
2023	3 632,69 \$	2 179,49 \$	1 453,20 \$	217,62 \$	1 670,82 \$
2024	3 705,35 \$	981,53 \$	2 723,82 \$	407,89 \$	3 131,71 \$
2025	3 779,46 \$	483,01 \$	3 296,45 \$	493,64 \$	3 790,09 \$
TOTAL	14 243,44 \$	4 277,92 \$	9 965,52 \$	1 492,33 \$	11 457,85 \$

Un montant total de 11 457,85 \$ taxes incluses n'a pas été utilisé pour les contingences des années 2022, 2023, 2024 et 2025. Les contingences non utilisées seront reportées pour l'année d'option de renouvellement 2026.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du contrat est requis pour assurer le bon fonctionnement des piscines extérieures de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -
sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-15

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Tél :

Approuvé le : 2025-10-21



Dossier # : 1258725004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 15 496 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences, pour des services professionnels en muséographie au nouveau parc des Soeurs de Sainte-Anne dans le cadre du contrat accordé à MERLICHT INC. (CA24 19 0007), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 480,01 \$ à 128 976,01 \$, taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 496 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en muséographie au nouveau parc des Soeurs de Sainte-Anne dans le cadre du contrat accordé à MERLICHT INC. (CA24 19 0007), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 480,01 \$ à 128 976,01 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 496 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant ainsi le budget de contingences de 6 000 \$ à 21 496 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-12-11 11:59

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258725004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 15 496 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences, pour des services professionnels en muséographie au nouveau parc des Soeurs de Sainte-Anne dans le cadre du contrat accordé à MERLICHT INC. (CA24 19 0007), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 480,01 \$ à 128 976,01 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau parc des Soeurs de Sainte-Anne, un contrat de gré à gré a été octroyé à la firme Merlicht inc. (CA24 19 0007) pour concevoir un projet de muséographie afin de commémorer la vie de la Congrégation sur le site de la ferme Saint-Joachim entre 1900 et 1960. La réalisation des dispositifs muséographiques est présentement en cours et effectuée par la firme ATELIER AKTUEL INC.(CA25 19 0074). Lors des travaux de chantier, des services supplémentaires de la part de Merlicht inc. ont été nécessaires pour mener à bien le projet, en particulier de la surveillance et des modifications mineures au concept pour s'adapter aux conditions de chantier.

La présente demande a pour objectif de rectifier le montant des contingences qui a été initialement accordé. Compte tenu que la somme du contrat accordé est de 107 480,07 \$, incluant les taxes, que les contingences plafonnées à 20 % de cette dépense représentent un montant de 21 496 \$, que la somme (128 976,01 \$) est en deçà du seuil de 133 800 \$ et que la dépense du contrat est conforme à l'Encadrement administratif C-OG-APP-D-23-001, soit à l'intérieur du 85 % du seuil établi par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, il est demandé qu'une ligne supplémentaire soit ajoutée au bon de commande 1640093 pour 15 496 \$ (le total des deux sommes, 6 000 \$ plus le 15 496 \$ totalisent 21 496 \$). Ceci permettra à la firme Merlicht inc. de compléter la surveillance des travaux en cours jusqu'à la fin, soit au printemps 2026, en plus de faire des modifications et/ou des corrections aux dispositifs de muséographie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0074 - 2025-04-01 (1258725002)

Accorder un contrat à ATELIER AKTUEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de dispositifs muséographiques sur le site des Soeurs de Sainte-Anne à l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 322 200,26 \$, taxes incluses (contrat : 247 846,35 \$ + contingences : 49 569,27 \$ + incidences : 24 784,64 \$ - Appel d'offres public numéro 25-20928 - quatre (4) soumissionnaires

CA25 19 0009 - 2025-02-03 (1258725001)

Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 7 octobre 2024 (résolution CA24

19 0264) à ATELIER DE DÉCORS KAMIKAZE INC., pour l'acquisition de dispositifs muséographiques sur le site des SSurs de Sainte-Anne, conformément à l'appel d'offres public 24-20269

CA24 19 0264 - 2024-10-07 (1248725002)

Accorder un contrat à ATELIER DE DÉCORS KAMIKAZE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de dispositifs muséographiques sur le site des Sœurs de Sainte-Anne à l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 372 671,81 \$, taxes incluses (contrat : 286 670,62 \$ + contingences : 57 334,12 \$ + incidences : 28 667,06 \$) - Appel d'offres public numéro 24-20629 - trois (3) soumissionnaires

CA24 19 0007 - 2024-02-05 (1238725002)

Octroi d'un contrat gré à gré à Merlicht inc. pour des services professionnels en muséographie dans le cadre de l'aménagement du nouveau parc situé sur le terrain des Sœurs de Sainte-Anne de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 113 480,01 \$, taxes incluses (contrat : 107 480,01 \$ + contingences : 6 000 \$) - Demande de prix auprès de quatre (4) fournisseurs

DESCRIPTION

En plus de prévoir de nouveaux jardins collectifs et communautaires sur le terrain en question, les intentions d'aménagement proposent également des installations de types muséographiques afin d'informer le public du passé des Soeurs de Sainte-Anne à cet endroit précis. En effet, entre les années 1900 et 1950, elles avaient réussi à vivre des denrées alimentaires qu'elles produisaient sur cette terre, qu'elles avaient nommée la ferme Saint-Joachim. Ce thème de leur autarcie alimentaire permet de faire un lien intéressant avec la nouvelle vocation du terrain en jardins communautaires et collectifs.

Dans la demande de prix, les critères de design ciblaient en particulier la pérennité des installations à l'extérieur, d'être facilement accessibles pour les personnes ayant des enjeux de mobilité réduite, d'être facilement compréhensibles pour des enfants ainsi que pour des personnes ayant divers handicaps moteurs et/ou cognitifs, en plus d'être attrayantes. Les textes doivent être rédigés en français et en anglais.

JUSTIFICATION

L'intégration de la muséographie dans le contexte d'aménagement du nouveau parc sur le terrain donné permet à l'arrondissement de respecter son engagement envers les Soeurs de Sainte-Anne, en plus d'honorer leur mémoire en les faisant connaître sous un jour nouveau, de façon édifiante et intéressante à la population lachinoise.

Les coûts encourus dépassent les contingences du mandat de Merlicht, qui n'était que de 6 000 \$, soit 5 % du contrat au départ du contrat, alors que 20 % est normalement de mise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de Lachine investira jusqu'à 1 860 392 \$ de son budget du programme décennal d'immobilisations (PDI), dont 128 976,01 \$ en services professionnels en muséographie pour soutenir la réalisation du projet. La surveillance de la production et de l'installation des dispositifs muséographiques sont comptabilisés et budgétés avec le reste des travaux d'aménagement du nouveau parc prévu en 2025-2026 et font partie du présent contrat de service professionnel.

Le coût total de la dépense est de 128 976,01 \$, taxes incluses, dont le contrat de Merlicht inc. au montant de 107 480,01 \$, taxes incluses, ainsi que des contingences au montant de 21 496,00 \$.

Cette majoration permettra à la firme Merlicht inc. de compléter la surveillance des travaux en cours jusqu'à la fin, soit au printemps 2026, en plus de faire des modifications et/ou des

corrections aux dispositifs de muséographie.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En dédiant un espace à la muséographie dans ce nouveau parc, l'arrondissement honore ses engagements envers les Sœurs de Sainte-Anne du Québec. Sans cette majoration, le contrat de réalisation des dispositifs de muséographie ne sera pas complété adéquatement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin prévue du mandat de la firme Merlicht inc. et des réalisations des dispositifs de muséographie par ATELIER AKTUEL INC. : juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée DUMAIS
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2025-12-05



Dossier # : 1257132003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt de locaux, par laquelle la Ville prête à titre gratuit, à CONCERT'ACTION LACHINE, du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2028, des locaux de l'immeuble situé au rez-de-chaussée et la terrasse du 59, avenue Saint-Pierre, d'une superficie de 1 298 p ² , à des fins de pôle alimentaire dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients

D'approuver une convention de prêt de locaux, à titre gratuit, par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine prête à Concert'action Lachine, pour une période de 39 mois, à compter du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2028, un local situé au rez-de-chaussée et la terrasse du 59, avenue Saint-Pierre, Lachine, d'une superficie d'environ 1 298 pieds carrés, à des fins de pôle alimentaire, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de locaux.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-09-23 13:48

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257132003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt de locaux, par laquelle la Ville prête à titre gratuit, à CONCERT'ACTION LACHINE, du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2028, des locaux de l'immeuble situé au rez-de-chaussée et la terrasse du 59, avenue Saint-Pierre, d'une superficie de 1 298 p ² , à des fins de pôle alimentaire dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (RUI Saint-Pierre), l'arrondissement de Lachine et ses partenaires se penchent sur des solutions pour réduire les impacts liés au fait que le quartier est un désert alimentaire, c'est-à-dire que la distribution d'aliments sains et frais est quasi nulle pour l'ensemble des résidents d'un secteur dans un rayon de 500 mètres.

Le programme de quartier inclusifs et résilients (QIR), ce projet a été réactivé grâce aux efforts conjugués des partenaires et l'activation du réseau Montréal en commun, une initiative issue du concours des villes intelligentes remporté par la Ville de Montréal. Fondé sur les principes de l'économie sociale et résultant d'un processus important de mobilisation citoyenne, le projet "Le 59 Saint-Pierre", piloté par Concert'action Lachine, possède des assises commerciales solides et peut bénéficier de subventions pour agir comme levier sur le développement de son plan d'affaires.

La vision de ce projet est: Le 59 Saint-Pierre est un espace collectif inclusif d'accueil et d'échange, économiquement pérenne, offrant une diversité de services répondant aux besoins des citoyen.ne.s lachinois.es. En cohérence avec la vision du système alimentaire de Lachine, mais rayonnant au-delà de l'arrondissement, il met un accent particulier sur la sécurité alimentaire pour permettre un accès accru à une alimentation abordable, diversifiée, saine, locale et fraîche.

En décembre 2020, la Ville de Montréal adoptait Montréal 2030 son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, chaque quartier devrait offrir un milieu de vie vert et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tous types de ménages, des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie. Dans les dernières années, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal.

En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex. dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleurs, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs) et des vulnérabilités socioéconomiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex.: immigration récente, faibles revenus). Ces milieux de vie nécessitent d'être priorisés par les interventions et investissements municipaux pour atteindre la vision de Montréal 2030. Lancée officiellement le 6 octobre 2023, l'approche Quartiers Inclusifs et Résilients (QIR) 2030 est une démarche novatrice à la portée structurante qui cherche à agir de manière intégrée et de concert avec les communautés, pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans les secteurs cumulant le plus de vulnérabilités urbaines à l'échelle de la Ville.

Avec le déploiement de QIR de 2023 à 2025, la Ville de Montréal expérimente une approche d'intervention territoriale intégrée afin de transformer durablement trois secteurs montréalais, à savoir le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement de Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie et le secteur nord-est dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0034 - 2017-02-13 (1173550001)

Approuver et autoriser la signature de la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'OBNL Marché Saint-Pierre pour la location d'un local situé au rez-de-chaussée du 59, avenue Saint-Pierre, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2019

CA18 19 0133 - 2018-05-14 (1183550011)

Résiliation du bail entre le MARCHÉ SAINT-PIERRE et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour le local du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 59, avenue Saint-Pierre, et récupération des actifs de l'organisme évalués à 15 000 \$ en compensation du loyer impayé

DESCRIPTION

Il s'agit de mettre des locaux municipaux à disposition de l'organisme pour la réalisation du projet. L'entente comprend l'occupation du rez-de chaussée du bâtiment, de la terrasse avant et de la terrasse latérale qui se trouve entre le 59 et le 69, avenue Saint-Pierre. Ces installations sont mises à disposition de l'Organisme dans l'optique de déployer des actions cohérentes avec les besoins exprimés par les citoyens dans le cadre des démarches QIR.

JUSTIFICATION

Pour réaliser la vision et déployer ses services, le projet doit pouvoir compter sur un lieu adéquat. Étant donné que l'ancienne caserne de Saint-Pierre, située au 59, avenue Saint-Pierre, a bénéficié d'investissements dans le passé et que ces investissements ont été conservés, ce local est un lieu prédisposé pour accueillir le projet. En guise de subvention de démarrage, l'Arrondissement souhaite accorder la gratuité pour la location de l'espace, incluant les frais énergétiques pour une période déterminée. Au terme de cette entente, les termes seront réévalués selon la performance financière et sociale du projet.

Le projet /Le 59 Saint-Pierre s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'intervention locale du QIR Saint-Pierre et contribue à l'atteinte du résultat : Développer un pôle alimentaire et un lieu d'accueil au 59, avenue Saint-Pierre.

À noter que les stratégies d'intervention locale sont travaillées de concert avec les arrondissements et la table de quartier et se basent sur les différents plans et consultations

réalisés en amont par ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien accordé à Concert'action représente une valeur d'au moins 179 167 \$ pour la durée de l'entente. Ce montant a été évalué en fonction de la valeur marchande des espaces commerciaux et d'une estimation basée sur l'historique de consommation en frais énergétiques.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet soutient l'atteinte des objectifs du programme QIR.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont entièrement prises en charge par l'organisme qui devra se conformer à un protocole de visibilité (annexe 3).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'entente : 2025-10-01;

Fin de l'entente : 2028-12-31.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Euloge AMOUSSOU, Lachine
Ludovic RATELLE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-18

Gabriel RENAUD
Chef de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1254076016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les sept (7) conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et les six (6) organismes désignés, pour la prolongation de projet pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d’entre eux, et octroi d’une contribution financière totalisant la somme de 309 707 \$ dans le cadre de l’appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025

D’approuver les sept (7) conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les six (6) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d’entre eux;

D’octroyer une contribution financière totalisant la somme 309 707 \$ dans le cadre de l’appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025 :

Organisme	Projet	Période	Montant
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	Camp de jour Le Phoenix	1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	20 000 \$
LE PARADOS INC	Agir pour les relations égalitaires	1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	60 000 \$
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Soutenir l’inclusion en luttant contre les discriminations et l’insécurité	1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	31 053 \$
CONCERT'ACTION LACHINE	Comité d'action en sécurité urbaine à Lachine (CASUAL)	1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	44 610 \$
CONCERT'ACTION LACHINE	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes	1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	58 898 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-	Devenir acteur de la sécurité à Duff-Court:	1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	48 628 \$

COURT (COVIQ)	le projet citoyen 3		
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Voix de Lachine : S'exprimer, s'engager, agir	1 janvier 2026 au 31 décembre 2026	46 518 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-24 14:17

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254076016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les sept (7) conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et les six (6) organismes désignés, pour la prolongation de projet pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d’entre eux, et octroi d’une contribution financière totalisant la somme de 309 707 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l’inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu’elle offre.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu’à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d’un budget total de 42,5 M \$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s’adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformationnelles de l’action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l’engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et

- sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

***Ce sommaire présente les projets prolongés pour une année supplémentaire le temps que le cadre de référence soit revu en 2026.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA258121001 - 2025-11-17 (2258121001)

Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026 conformément à l'intervention financière inscrite dans le sommaire décisionnel

CA25 19 0010 - 2025-03-03 (1254076001)

Approuver les quatre (4) conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et les quatre (4) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 195 025,23 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2025

CA24 19 0008 - 2024-02-05 (1244076001)

Approbation des deux conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et les deux (2) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 96 059,24 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2024

CA23 19 0137 - 2023-06-05 (1234076011)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et six organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 527 493 \$

CE22 2148 - 2022-12-21 (1229703001)

Approuver le « cadre de référence » du programme Prévention Montréal 2023-2025 / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$

par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements respectifs, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025

DESCRIPTION

CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE

Camp de jour Le Phoenix

20 000 \$

Projet d'accessibilité de services en camps de jour aux familles vulnérables des quartiers de Lachine-Est, Saint-Pierre et Duff Court.

Axe 1

LE PARADOS INC.

Agir pour les relations égalitaires

60 000 \$

Prévenir tout type de violence chez les jeunes, autant dans les relations amoureuses qu'en contexte sportif. Le programme de sensibilisation permettra de conscientiser les jeunes avant ou pendant leurs premières relations amoureuses et les encourager à adopter des comportements sains et égalitaires.

Axe 1 (20 000 \$) et Axe 2 (40 000 \$)

LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE

Soutenir l'inclusion en luttant contre les discriminations et l'insécurité

31 053 \$

La Phase 2 permettra de consolider les acquis de la première année et élargira leurs portées et en renforçant l'impact des initiatives concrétisées. Dans un angle de prévention, sensibilisation et en co-réalisation avec les jeunes et organismes du milieu, le projet permettra d'offrir une activité tournée vers les technologies de l'information et numérique par semaine par quartier ainsi qu'une présence d'un intervenant spécialisé dans les techniques média, audiovisuel, et des réseaux sociaux pour rejoindre les jeunes dans leurs milieux de vie.

Axe 1

CONCERT'ACTION LACHINE

Comité d'action en sécurité urbaine à Lachine (CASUAL)

44 610 \$

Réalisation du plan concerté en sécurité urbaine et animation de la Table en sécurité urbaine.

Axe 2

CONCERT'ACTION LACHINE

Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes

58 898 \$

Le projet d'intervention par les arts martiaux mixtes s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans à risque de désaffiliation, de décrochage scolaire ou de rupture sociale de l'arrondissement de Lachine. Il vise à offrir à ces jeunes des activités d'initiation aux sports de combat sous la supervision d'un.e intervenant.e et d'un.e enseignant.e, afin de les accompagner dans le développement de saines habitudes de vie, dans l'adoption d'habiletés d'autocontrôle et dans le développement de valeurs et de conduites prosociales .

Axe 2

COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)

Devenir acteur de la sécurité à Duff-Court

48 628 \$

Après les résultats concluant des deux premières années avec la mise en place d'un comité de sécurité dans le quartier ainsi qu'une patrouille citoyenne, cette nouvelle phase, vise à étendre l'impact du comité citoyen, à consolider les relations avec les partenaires existants, mais surtout prendre tous les moyens pour pérenniser le projet et le rendre comité autonome. Notre objectif est de cibler plus précisément les zones et les moments d'insécurité dans le quartier, tout en restant fidèles aux principes initiaux du projet. .

Axe 2

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

Voix de Lachine : S'exprimer, s'engager, agir

46 518 \$

Organisation de dîners-causeries autour des thèmes reliés à la prévention et la sécurité urbaine : racisme, violence, sécurité, immigration, inclusion. Les élèves seront par la suite accompagnés pour la création de 12 capsules "TikTok".

En plus d'activités à l'école nous pourrions agir au coeur de deux secteurs prioritaires Duff-Court et le quartier St-Pierre et y cibler des jeunes de 18 -25 ans

Axe 2

Les projets sont annexés au sommaire décisionnel et leurs annexes sont conservés en dossier.

JUSTIFICATION

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

Les projets déposés répondent aux priorités du milieu et de l'arrondissement et s'inscrivent dans les efforts concertés des tables en développement social de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 309 707 \$, sera assumé comme suit : un montant de 309 707 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement et ce, à la suite du virement budgétaire effectué par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (sommaire 2258121001). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Axe 1 - 2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.004671.052132.00000.00000

Les demandes d'achat seront faites lorsque les sommes provenant de la ville-centre seront transférées dans la clé comptable

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.004671.052132.00000.00000.

Organisme	Projet	Soutien 2023	Soutien 2024	Soutien 2025	Soutien 2026
Centre de loisirs de Lachine	Camp de jour Le Phoenix	15 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Le Parados inc.	Agir pour les relations égalitaires	10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$

La P'tite Maison de Saint-Pierre	Soutenir l'inclusion en luttant contre les discriminations et l'insécurité	N/A	31 053 \$	31 053 \$	31 053 \$
----------------------------------	--	-----	-----------	-----------	------------------

Axe 2 - 2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.004672.052132.00000.00000

Les demandes d'achat seront faites lorsque les sommes provenant de la ville-centre seront transférées dans la clé comptable

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.004672.052132.00000.00000.

Organisme	Projet	Soutien 2023	Soutien 2024	Soutien 2025	Soutien 2026
Concert'Action Lachine	Comité d'action en sécurité urbaine à Lachine (CASUAL)	44 651 \$	44 610 \$	44 610 \$	44 610 \$
Concert'Action Lachine	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes	N/A	N/A	58 898,68 \$	58 898 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Voix de Lachine : S'exprimer, s'engager, agir	19 821 \$	29 732 \$	56 578,48 \$	46 518 \$
Comité de vie de quartier Duff Court (COVIQ)	Devenir acteur de la sécurité à Duff-Court: le projet citoyen 3	60 552 \$	65 006,24 \$	48 628,40 \$	48 628 \$
Le Parados inc.	Agir pour les relations égalitaires	20 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dossier est présenté à la séance du 1^{er} décembre 2025 et tout report de la décision aura un impact considérable sur la réalisation des projets par les organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévu au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1^{er} janvier 2026;

Fin : 31 décembre 2026.

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme de gestion et suivi des subventions de la Ville de Montréal (GSS), soit le système d'appel de projets et dépôt de projets pour les organismes, les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 19 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2025-11-17



Dossier # : 1257131011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location de locaux situés aux 1865 et 1875, rue Notre-Dame et pour la location d'espaces d'entreposage situés au 1895, rue Piché pour un terme de cinq (5) ans pour un montant total de 324 370,20 \$ plus taxes applicables

D'approuver le projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location de locaux situés aux 1865 et 1875, rue Notre-Dame et pour la location d'espaces d'entreposage situés au 1895, rue Piché pour un terme de cinq (5) ans pour un montant total de 324 370,20 \$ plus taxes applicables;
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1257131011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location de locaux situés aux 1865 et 1875, rue Notre-Dame et pour la location d'espaces d'entreposage situés au 1895, rue Piché pour un terme de cinq (5) ans pour un montant total de 324 370,20 \$ plus taxes applicables

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal - arrondissement de Lachine est propriétaire des locaux situés aux 1865-1875, rue Notre-Dame ainsi que de ceux situés au 1895, rue Piché
 Depuis 2021, 9318-2400 Québec inc. ("Nonnina") loue les locaux du 1865, rue Notre-Dame et y exploite un commerce de restauration et traiteur. Le bail a été conclu pour un terme de cinq (5) ans débutant le 18 octobre 2021 et se terminant le 18 octobre 2026. Ce bail a été modifié en 2022 pour y inclure des espaces d'entreposage au 1895, rue Piché.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 19 0229 - 2021-10-01 (1217131008)

Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec Inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location du 1865, rue Notre-Dame pour un terme de cinq ans, d'un montant total de 219 363,10 \$, toutes taxes incluses

CA21 19 0204 - 2021-09-07 (1217131005)

Approbation des projets de baux entre 9354-1159 Québec inc., 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, pour la location des locaux situés au 1875, rue Notre-Dame, et au 1895, rue Notre-Dame

CA21 19 0274 - 2021-12-06 (1217131012)

Modification du bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9318-2400 Québec Inc. pour la location du 1865, rue Notre-Dame

CA22 19 0155 - 2022-07-04 (1227131003)

Approbation de la modification du bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9318-2400 Québec Inc., pour la location d'un entrepôt réfrigéré et d'un espace d'entreposage, au 1895, rue Piché

CA20 19 0216 - 2020-11-02 (1207131003)

Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché

public de Lachine

DESCRIPTION

Le locataire du 1875, rue Notre-Dame a quitté les locaux. Des travaux de mise à niveau ont été effectués et Nonnina désire louer ces locaux pour les utiliser dans le cadre de ses opérations. Nonnina continue de louer les locaux du 1865, Notre-Dame ainsi que les espaces d'entreposage au 1895, rue Piché. Il est convenu de réunir les 3 espaces loués dans un seul et même bail pour un terme de 5 ans débutant le 1^{er} décembre 2025 et se terminant le 30 novembre 2030, ou à une autre date si la signature du bail intervient après le 1er décembre 2025. Une option de renouvellement est prévue pour la même durée. Si l'option est exercée, le loyer sera à négocier.

Ces espaces sont les suivants

- 1865, rue Notre-Dame (3307 pieds carrés). Le loyer annuel actuel de 45 111,96\$, avant taxes, est reconduit.
- 1875, rue Notre-Dame (882 pieds carrés) pour un loyer annuel de 15 876\$, avant taxes. Ce loyer a été établi selon la valeur marchande déterminée par un évaluateur agréé.
- 1895, rue Piché - espaces d'entreposage. Le loyer annuel actuel de 3 886,08\$, avant taxes est reconduit.

Nonnina est responsable des frais d'exploitation (taxes, assurances, entretien, électricité, gaz, etc.).

JUSTIFICATION

Cette location permet de consolider la vocation du marché public de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Sincheng PHOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-20

**Dossier # : 1258073015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addendum n° 2 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, loue à l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., pour une période de quatre (4) mois, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 4 912,24 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur

D'approuver un projet d'Addendum n° 2 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, loue à l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., pour une période de quatre (4) mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 4 912,24 \$, avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'Addendum n° 2;
D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-12-15 08:57**Signataire :** Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258073015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addendum n° 2 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, loue à l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., pour une période de quatre (4) mois, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 4 912,24 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur

CONTENU

CONTEXTE

Un bail lie l'arrondissement de Lachine au Locataire pour les lieux sis au 3051, boul. Saint-Joseph, avec un terme initial de 15 ans (2006–2020) et une reconduction automatique de 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2025).

Un Addendum n° 1 a été approuvé par le conseil d'arrondissement (4 décembre 2023) pour encadrer certaines activités et autorisations, sans modifier la durée en cours.

Afin d'assurer la continuité des activités du Locataire et l'occupation régulière des lieux au début de l'année 2026, il est proposé de prolonger le bail uniquement pour quatre (4) mois (jusqu'au 30 avril 2026), par Addendum n° 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0310 - 2023-12-04 (1236179005)

Approbation - Addendum au bail signé le 22 décembre 2005 (CA05 19 0442) concernant la location du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3051, boulevard Saint-Joseph avec l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC.

CA05 19 0442 - 2005-12-22

Entente concernant la gestion des pontons flottants et de la convention de bail concernant la location du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3051, boulevard Saint-Joseph - Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis Inc.

DESCRIPTION

Il s'agit de prolonger le terme du bail par l'ajout d'une période additionnelle de quatre (4) mois, du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. Le bail (et l'Addendum n° 1, le cas échéant) demeurent inchangés pour tout le reste (loyer, assurances, obligations, usages, entretien,

etc.).

Le bail est confirmé et ratifié tel que modifié par l'Addendum n° 2; en cas de divergence, l'Addendum n° 2 prévaut uniquement pour la durée.

JUSTIFICATION

La prolongation permettra la continuité des services et des activités du Locataire pour la période hivernale/début printanière 2026, sans rupture d'occupation. Le cadre contractuel (assurances, obligations d'exploitation, etc.) demeure inchangé; la Ville préserve ses droits et évite un vide contractuel au 1^{er} janvier 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette qui sera perçue par la Ville pour la prolongation du bail auprès de l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc. pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026.

Loyer annuel 2025 (avant taxes) : 14 447,76 \$

Loyer de la prolongation (4 mois, avant taxes) : 4 912,24 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 2025-01-01;

Fin : 2026-04-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2025-12-10

**Dossier # : 1256179017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine prévoit que la reconnaissance est accordée pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE la même politique stipule qu'une révision de la reconnaissance peut s'avérer nécessaire à tout moment;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement souhaite prévoir la possibilité d'adapter la reconnaissance en cas de modification future de la politique;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

QUE les organismes à but non lucratif, inscrits au tableau en pièces jointes, soient reconnus par l'arrondissement de Lachine, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour une durée de trois (3) ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;

QUE le conseil d'arrondissement se réserve le droit de réviser ou d'adapter la reconnaissance accordée aux organismes si la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif est modifiée avant l'échéance du délai de trois (3) ans;

QUE cette révision puisse entraîner, selon le cas :

- la confirmation du maintien de la reconnaissance;
- la modification des conditions de reconnaissance;
- la suspension ou la résiliation de la reconnaissance, conformément aux dispositions de la politique en vigueur;

QUE la Direction culture, sports, loisirs et développement social soit mandatée pour assurer le suivi administratif et informer l'organisme des obligations annuelles prévues par la

politique.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-12-09 16:34

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256179017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-02-06 - CA23 19 0021 (1223550010)

Reconnaissance des organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

2019-12-02 - CA19 19 0332 (1193550014)

Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)

Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

2017-02-13 - CA17 19 0033 (1163948018)

Approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et politique de soutien aux événements publics - Adoption

DESCRIPTION

Le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement adoptait la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine afin que celles-ci entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un sommaire a été adopté le 13 février 2017 afin d'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Un premier cycle de renouvellement de reconnaissance a été fait et a couvert la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Un deuxième cycle de renouvellement de reconnaissance a été fait et a couvert la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Il s'agit de procéder au troisième cycle de renouvellement de reconnaissance d'organismes à but non lucratif pour trois (3) ans couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme à but non lucratif doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. Il accepte d'adhérer aux différentes politiques adoptées par la Ville de Montréal.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, listes des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités et de réaliser au moins un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle au cours de son cycle triennal de reconnaissance). La DCSLDS procède à la révision de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et de la Politique de soutien aux événements publics selon les besoins et orientations de l'arrondissement. Ainsi, elle s'assure d'améliorer ses processus internes en continue.

- soixante-et-quinze (75) organismes sont reconduits pour un nouveau cycle de reconnaissance pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;
- quatre (4) organismes sont renouvelés sous conditions (ceux-ci devront se conformer au plus tard le 31 mars 2026).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au niveau du soutien financier, il s'agit d'un montant de 366 085\$ pour l'année 2025 qui a été versé directement à 42 organismes qui se sont qualifiés pour recevoir ce type de soutien. Au delà du soutien financier, l'ensemble des organismes reçoivent à vitesse variable différents types de soutien selon la politique en vigueur et leur catégorisation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle]

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconnaissance de ces organismes permet à l'arrondissement de Lachine de bonifier son offre de services à ses citoyens.

La Politique de reconnaissance et de soutien permet de soutenir financièrement les organismes reconnus via les programmes prévus :

- Programme d'aide financière au soutien des activités
- Programme d'aide financière au soutien des organismes communautaires
- Programme d'aide financière au soutien organismes régionaux
- Programme d'aide financière au soutien aux organismes en collaboration
- Programme d'aide financière au aux fêtes d'anniversaire de fondation

De plus, les organismes sont également éligibles pour déposer des demandes dans les différents programmes municipaux:

- Programme d'animation jeunesse
- Programme de travail de rue
- Programme de sécurité urbaine
- Programme de relations interculturelles
- Programme d'accompagnement en loisirs des camps de jours reconnus par l'arrondissement
- Programme d'art urbain

Finalement, les organismes reconnus ont également accès à différents types de soutien selon leur catégorie de reconnaissance comme:

- réservation de locaux
- travaux de photocopies
- promotion dans différents outils de l'arrondissement
- accès au programme d'assurance en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec
- ainsi qu'un soutien dans le développement des bénévoles et autres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
conseiller(-ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-20

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
développement social en arrondissement



Dossier # : 1256739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)

D'adopter avec changement le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-12-10 12:40

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1256739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)

CONTENU**CONTEXTE**

Un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2025. Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil peut modifier le projet de règlement entre l'avis de motion et l'adoption, à la condition que les changements ne soient pas de nature à altérer l'objet du projet déposé et que les copies du projet soient mises à la disposition du public selon les modalités prescrites.

La modification proposée consiste à abroger le dernier alinéa de l'article 2.4, lequel permettait au conseil d'arrondissement, par ordonnance, d'accorder une réduction partielle ou totale des tarifs visés aux articles 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.5, 5.6 et 6.2 lorsqu'il s'agit d'une demande d'organisme à but non lucratif visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1256739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0337 - 2024-12-02 (1246739003)

Adoption avec changement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001)

CA24 19 0282 - 2024-10-15 (1244776007)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2026, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2025 sont augmentés de 5 %, selon les recommandations de l'administration.

Les principales modifications sont indiquées en rouge dans le document intitulé RCA25-19001_Tarification 2025 vs 2024_rouge, annexé en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Lachine.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution de l'avis public sur le portail de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025;

Adoption du règlement : séance extraordinaire à venir en décembre 2025;

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine;

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-12



Dossier # : 1257131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

D'adopter le Règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-20 17:33

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , (RLRQ, c. C-11.4) (la "Charte"), telle que la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine, en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 mars 2023, le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003).

L'article 458.25 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, c. C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil d'arrondissement peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale de la Société de développement commercial (SDC) de la rue Notre-Dame à Lachine du 30 septembre 2025, les membres ont adopté à l'unanimité le budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement de Lachine doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA24 19 0336 - 2024-12-02 (1247131003)**

Adoption avec changement - *Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une*

cotisation

CA23 19 0329 - 2023-12-04 (1237131008)

Adoption - *Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation*

DESCRIPTION

L'assemblée générale du budget de la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine a eu lieu le 30 septembre 2025, la SDC a adopté une résolution fixant son budget se terminant le 31 décembre 2026 à 290 518\$. Afin d'atteindre cet objectif financier, la SDC demande à la Ville de Montréal de percevoir la somme de 100 000 \$ en cotisation auprès des membres. La SDC rue Notre-Dame à Lachine utilise comme base de cotisation la superficie du local commercial avec un minimum et un maximum.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et ville*, (R.L.R.Q., c. C-19), et des articles 41 et 42 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003), la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine a tenu une assemblée générale du budget, le 30 septembre 2025. Au cours de cette assemblée, les membres présents et votants ont adopté un budget pour l'année 2026. La résolution est disponible en pièce jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévoit des revenus totaux de 290 518\$ \$ et des cotisation des membres de 100 000 \$. La cotisation minimale est de 550 \$ et la cotisation maximale de 1600 \$. Le service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC pour l'année 2026. Les taux sont provisoires et les taux finaux seront inclus à un sommaire addenda pour l'adoption du règlement une fois qu'ils auront été déterminés par le service des finances.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2025, le budget 2026 de la SDC rue Notre-Dame de l'arrondissement de Lachine et de son règlement, le conseil d'arrondissement priverait la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine de ses revenus anticipés pour l'année 2026. Un tel défaut aurait pour effet de rendre celle-ci inopérante en 2026 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : 1^{er} décembre 2025;
Adoption du règlement : 10 décembre 2025;

Suite à l'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement il y aura parution de l'avis public, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-09-24



Dossier # : 1254776012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)

D'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-06-02).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 11:55

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254776012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2026, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2025-11-XX - CA25 19 OXXX (1254776009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2026

2024-12-02 - CA22 19 0335 (1244776008)

Adoption sans changement - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025* (T-25-02)

2024-10-02 - CA23 19 0283 (1244776007)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013, par la Ville centre, afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement de Lachine se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0434 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2026 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 4 839 300 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026, en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine, tel que dressé par son conseil.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 21 novembre 2025 : avis public annonçant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement;

Le 1er décembre 2025 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;

Le 2 décembre 2025 : avis public annonçant l'adoption du règlement;

Le 10 décembre 2025 : adoption du règlement;

L'avis public sera publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine suite à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, du présent règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUI, Service des finances et de l'évaluation foncière
Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY

Le : 2025-11-21

Cheffe de division - Ressources financières et matérielles

Directrice des services administratifs et projets urbains



Dossier # : 1254776011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01)

D'adopter le règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 11:52

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1254776011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements en termes d'entretien et de propreté du territoire pour l'exercice financier de 2026 au montant de 57,91 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2025-11-XX - CA25 19 OXXX (1254776009)
 Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2026

2024-12-02 - CA24 19 0334 (1244776009)
 Adoption sans changement - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2025* (T-25-01)

2024-10-07 - CA24 19 0282 (1244776007)
 Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement de Lachine. Afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex., mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2026, ce montant sera augmenté de 3,79 \$ par rapport à 2025 et s'établira à 57,91 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 433 800\$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget

équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 21 novembre 2025 : avis public annonçant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement;

Le 1^{er} décembre 2025 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;

Le 2 décembre 2025 : avis public annonçant l'adoption du règlement;

Le 10 décembre 2025 : adoption du règlement;

L'avis public sera publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine suite à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, du présent règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUI, Service des finances et de l'évaluation foncière
Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU
Cheffe de division - Ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice des services administratifs et
projets urbains

Le : 2025-11-21



Dossier # : 1257131012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner et nommer madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

De désigner et nommer madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island;

D'approuver cette nomination.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

D'entériner la nomination de madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-12-09 15:43

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1257131012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner et nommer madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des villes de Dorval, Dollard-Des-Ormeaux, Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Senneville, Baie-D'Urfée et de celui des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Lachine.

Le conseil d'arrondissement de Lachine recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0033 - 2018-01-15 (1177131009)

Recommandation au conseil d'agglomération - Nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

CG15 0723 - 2015-11-26 (1155856007)

Nomination de monsieur Claude Dauphin, maire d'arrondissement, comme représentant élu de l'arrondissement de Lachine, au conseil d'administration de l'organisme de développement économique de l'Ouest-de-l'Île

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement de Lachine au conseil d'administration de PME Montréal Ouest de l'île a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes à cette organisation et à l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-27